Note du ministère des Affaires étrangères français sur les travaux de la conférence de Bruxelles (5 janvier 1956)

Légende: Dans cette note du 5 janvier 1956, le service de coopération de la Direction des Affaires économiques et financières au sein du ministère français des Affaires étrangères rappelle la genèse et la structure des comités qui ont préparé les textes qui serviront de base aux négociations dans les domaines du marché commun, de l'énergie nucléaire et des transports. La note détaille les points qui restent ouverts dans chaque domaine, en rappelant les positions des participants aux négociations.

Source: France. Ministère des Affaires étrangères. Direction générale des Affaires économiques et financières. Service de Coopération économique. A.s. des travaux de la Conférence de Bruxelles (Paris, le 5 janvier 1956). 6p.Archives historiques de l'Union européenne. Ministère des Affaires étrangères français. MAEF.DECE. Division économique et financière: service de coopération économique (1945-1967). Communauté économique européenne, MAEF.DECE-5.2. Suivi des travaux du Comité intergouvernementale, MAEF-613.

Copyright: (c) Ministère des Affaires étrangères de la République Française
Avec l'autorisation du ministère des Affaires Etrangères

Avertissement: Ce document a fait l'objet d'une reconnaissance optique de caractères (OCR - Optical Character Recognition) permettant d'effectuer des recherches plein texte et des copier-coller. Cependant, le résultat de l'OCR peut varier en fonction de la qualité du document original.

URL:
http://www.cvce.eu/obj/note_du_ministere_des_affaires_etrangeres_francais_sur_les_travaux_de_la_conference_de_bruxelles_5_janvier_1956-fr-192cbd53-202d-4ae8-b17b-1b5069a3ff86.html

Date de dernière mise à jour: 03/01/2017

MINISTÈRE
DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

DIRECTION DES AFFAIRES
ECONOMIQUES ET FINANCIERES

Service de Coopération
Economique

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PARIS, LE 5 janvier 1956

LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES

à

a/s des travaux de la Conférence
de Bruxelles.

Les six ministres des Affaires Etrangères de la Communauté Européenne du charbon et de l'acier ont institué à Messine, le 3 juin dernier, un Comité Intergouvernemental d'experts chargé de préparer le travail des conférences qui pourraient ultérieurement élaborer des traités en vue de la réalisation progressive du marché commun général, de la constitution d'un marché commun atomique et d'une coopération plus poussée dans les domaines des transports et de l'énergie classique.

Le Comité Intergouvernemental siège à Bruxelles sous la présidence de M. Spaak, ministre belge des Affaires étrangères.

Le Comité Intergouvernemental se compose d'un Comité directeur, chargé de coordonner les travaux, d'un Comité du

.../...

www.cvce.eu

Marché commun, d'un Comité de l'Energie nucléaire, d'un Comité de l'Energie classique et d'un Comité des Travaux publics et des Transports.

Ces quatre derniers Comités ont achevé en principe leurs travaux depuis le milieu du mois de novembre. Leurs rapports au Comité directeur ont été établis. Le Comité directeur doit lui-même établir un rapport pour les Ministres des Affaires étrangères. Il avait été primitivement prévu que ceux-ci se réuniraient fin novembre, mais cette réunion a été ajournée, étant donné l'imminence des élections françaises. Sa date n'a pas encore été définitivement fixée.

Les discussions au sein des Comités se sont déroulées dans une bonne atmosphère. Il a été possible de procéder à une exploration assez approfondie des divers problèmes. Au fur et à mesure que les travaux progressaient, le marché commun atomique et le marché commun général ont pris le pas sur les deux autres thèmes que les ministres avaient proposés à la réflexion des experts (Energie classique et Transports et Travaux publics). Il est apparu en effet que, si un effort nouveau devait être accompli dans le sens de l'intégration européenne, c'est dans ces deux domaines qu'il devrait porter le plus utilement et avec le plus d'urgence.

Les rapports des Comités sont loin de proposer des solutions définitives dans tous les domaines. Sur certains points

parmi les plus importants, les experts n'ont pu faire autrement que d'établir des définitions aussi précises que possible des problèmes et de proposer aux ministres, sous forme d'alternative les diverses solutions concevables. Tel est le cas notamment en ce qui concerne les questions institutionnelles.

En ce qui concerne le Marché commun général, il n'existe pas de divergences fondamentales entre Français et Allemands. Toutefois, les Allemands sont plus systématiques que nous et souhaiteraient que le délai fixé pour l'établissement du Marché commun fût impératif et les étapes automatiques, tandis que la France propose la succession de deux périodes, l'une transitoire et limitée à quatre ans, l'autre définitive et fixée à dix ans en principe, mais sans engagement. De même, alors que la Délégation française insiste sur la nécessité d'une harmonisation dans le domaine social, la Délégation allemande ne s'est pas prononcée de façon précise sur ce problème.

Les travaux du Comité de l'Energie nucléaire ont promis de dégager des vues communes sur certains points : Agence européenne dotée de pouvoirs réels; répartition des matériaux fissiles destinés à l'utilisation pacifique; fonds commun permettant de financer les investissements. Chaque pays pourrait conserver une organisation atomique propre.

En ce qui concerne l'uranium du Congo, les difficultés semblent moindres qu'on n'avait pu le redouter, la Belgique parais-

www.cvce.eu

sant disposée à confier à l'Agence Européenne la part de ses ressources non comprises dans son accord avec les Etats-Unis.

En revanche, des divergences existent en Allemagne, les industriels allemands manifestant leur hostilité envers toutes formes de dirigisme nationales ou supranationales, et par conséquent envers les travaux de Bruxelles.

Le Royaume-Uni, qui avait accepté l'invitation adressée par les six pays membres de la C.E.C.A., a été représenté aux travaux du Comité Intergouvernemental. Sa Délégation, qui a pris une part active aux discussions, n'a toutefois jamais caché que le Royaume-Uni n'envisageait qu'avec beaucoup de réticence la possibilité de s'associer à un nouvel effort d'intégration européenne. Depuis que les travaux des Comités techniques ont pris fin, la position britannique s'est précisée et relativement durcie. Le Royaume-Uni vient en effet, tant à l'O.E.C.E., par l'intermédiaire du Président britannique de cette Organisation, que par des interventions diplomatiques, de faire connaître le souci que lui inspirent les travaux de Bruxelles, qu'il estime nuisibles à la coopération européenne telle qu'elle est mise en oeuvre au sein de l'O.E.C.E. Le Gouvernement britannique pense que la réalisation du Marché commun, qui répondrait à des néces-

www.cvce.eu

sités politiques beaucoup plus qu'à un besoin économique, porterait un coup fatal à la coopération européenne; on risquerait de voir se constituer, parmi les 18 pays membres de l'O.E.C.E., un bloc dangereux par ses dimensions mêmes. En matière atomique, le Royaume-Uni rappelle que l'O.E.C.E. a chargé un Groupe de Travail - dont le Rapport vient précisément d'être distribué - d'étudier les possibilités de coopération entre les pays membres; il estime qu'une solution pourrait être trouvée aux préoccupations des six pays membres de la C.E.C.A., sans s'écarter de la voie dans laquelle ce Groupe de travail s'est engagé.

Les pays du Bénelux ont vivement réagi devant les démarches britanniques. Au cours du dernier Conseil de l'U.E.O. M. Spaak a consacré une partie de son intervention à critiquer et à réfuter la thèse du Royaume-Uni, auquel il a reproché de condamner les efforts des Six.

La question des relations entre l'O.E.C.E. et Bruxelles fera l'objet d'un échange de vues au cours de la réunion ministérielle de l'O.E.C.E., les 23 et 24 février prochain. Il n'est pas exclu qué les Six en discutent antérieurement.

Il convient de souligner que les travaux du Comité de Bruxelles n'ont encore abouti à aucun engagement de la part des gouvernements, puisqu'ils n'ont jusqu'à présent réuni que des experts chargés de préparer la besogne de futures

conférences de négociations. La France a pris part aux travaux de ce Comité avec la volonté d'y apporter une contribution positive, compte tenu notamment de l'intérêt politique qui s'attache à faire un nouveau pas vers la construction de l'Europe. Il n'est à ses yeux, ni nécessaire, ni souhaitable que les efforts qui se poursuivent actuellement à Bruxelles aboutissent à une séparation de l'Europe en deux blocs. Elle effectuera son choix, le moment venu, sans parti pris dogmatique, et jugera les diverses formules qui pourraient se dégager en tenant compte de leurs mérites propres et non en fonction d'une conception trop abstraite des choses./.

www.cvce.eu